

DELIBERATION N° 57-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 46

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de délégués votants : 50

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE : BUDGET ANNEXE

SAUTET

Les maquettes budgétaires présentées sont établies :

- Selon les axes du Rapport d'Orientations Budgétaires, adopté par le Conseil communautaire lors de séance du 2 février 2026 ;
- En tenant compte des propositions développées en termes de fiscalité, subventions, et autres données annexes ;
- Eu égard aux autorisations de programme et autorisations d'engagement adoptées précédemment en séance.

Les budgets annexes doivent être votés lors de la même séance de l'assemblée délibérante que le budget principal.

Après présentation des différents documents budgétaires, Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires de procéder au vote des budgets primitifs 2026 de la Communauté de Communes de la Matheysine.

Budget annexe Sautet :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 923,00 €	65 923,00 €
Investissement	29 811,29 €	29 811,29 €
Total	95 734,29 €	95 734,29 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **APPROUVE** le Budget annexe Sautet pour l'exercice comptable de 2026.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE